



# « La formation des personnes handicapées est un objectif majeur »

*Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée en charge des personnes handicapées, explique ses objectifs.*

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**YANN LE GALÈS** @YannLeGales

**BONNES PRATIQUES** Les entreprises et les associations se mobilisent à l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Marie-Arlette Carlotti dresse un bilan de son action.

**LE FIGARO.** - Quelles sont vos priorités pour favoriser l'emploi des personnes handicapées ?

**Marie-Arlette Carlotti.** - Amélioration de la qualification ; accompagnement à l'insertion et au maintien dans l'emploi ; développement des échanges entre ESAT, entreprises adaptées et entreprises : voilà les trois priorités que nous avons fixées à l'occasion du comité interministériel du handicap.

Les accords collectifs sur le handicap devront désormais comporter un plan de maintien dans l'emploi, les obligations de reclassement seront étendues et un accompagnement spécifique sera expérimenté

avec les licenciés pour inaptitude. Je veux aussi soutenir le dynamisme du secteur protégé et adapté. L'engagement du président de la République d'inclure un volet handicap dans chaque loi s'est traduit par l'intégration dans les grands dispositifs pour l'emploi des jeunes, emplois d'avenir et contrats de génération, de dispositions spécifiques pour les jeunes handicapés.

**Les entreprises doivent-elles faire plus ?**

Alors que le taux d'emploi dans le privé n'est même pas à la moitié de ce qu'il devrait être, la responsabilité des entreprises est évidemment engagée.

Il faut comprendre que la plupart du temps, le handicap n'existe qu'en relation avec un environnement donné. Si on change l'environnement, le handicap s'estompe. C'est donc une véritable réflexion sur l'organisation du travail qui se pose aux employeurs, pour la productivité de leurs salariés handicapés mais aussi de tous les autres.

Pour accompagner les entreprises dans l'embauche de travailleurs handicapés, nous avons pris des mesures importantes : l'intégration des travailleurs indépendants handicapés dans les modalités d'accomplissement partiel de l'obligation d'emploi, l'élaboration d'un cahier des charges de la formation des managers et responsables RH, ou encore la simplification de la « reconnaissance de la lourdeur du handicap ».

**Et les écoles de commerce et d'ingénieurs ainsi que les universités ?**

Je le répète : la formation des personnes handicapées est un enjeu majeur. Les établissements d'enseignement supérieur ont l'obligation d'accueillir les étudiants handicapés comme n'importe quel autre étudiant. Le Parlement vient d'adopter une loi sur l'enseignement supérieur qui prévoit l'élaboration d'une stratégie handicap à l'échelle de chaque établissement. Nous allons rétablir un comité de



pilotage interministériel avec les associations et les ministères concernés pour faciliter l'accès des étudiants handicapés aux études de leur choix. Je vais encourager la signature de chartes d'engagements par les écoles de plusieurs secteurs.

**Beaucoup d'handicapés sont peu diplômés.**

**Comment changer cette situation ?** Avant la fin de l'année, un projet de loi de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera déposé, dont l'objectif consiste

à ce que les outils de la formation bénéficient davantage à ceux qui en ont le plus besoin. Ce texte comportera un volet handicap. En outre, 84 centres de rééducation professionnelle participent à l'amélioration de la qualification des travailleurs handicapés en leur proposant des formations adaptées en termes de durée et de rythme d'apprentissage. Nous avons pour objectif de renforcer l'offre de formation spécialisée délivrée par ces centres et son adaptation aux besoins des entreprises ■

**Marie-Arlette Carlotti :**  
**« Avant la fin de l'année, un projet de loi de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera déposé. Ce texte comportera un volet handicap. »**

MARLENE AWAAD/  
IP3 PRESS/MAXPPP

## LE CRÉDIT AGRICOLE MÈNE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

Le groupe Crédit agricole est engagé depuis de nombreuses années dans une politique handicap volontariste, bien avant que la loi de 2005 ne renforce les obligations imposées aux entreprises, explique Armelle Sciberras, responsable diversité et handicap. Il emploie 4 800 personnes en situation de handicap, dont plus de 90 % en CDI. Leur nombre a triplé depuis 2006.

Partenaire fondateur de l'association CED Hanploi, le groupe Crédit agricole SA continue d'amplifier ses actions. Les négociations pour un quatrième accord handicap courant sur la période 2014-2016 sont engagées avec les partenaires sociaux. L'objectif est de renforcer la proximité avec tous les acteurs



Armelle Sciberras, responsable diversité et handicap au groupe Crédit agricole. DR

du handicap, de recruter puis d'accompagner les personnes en situation de handicap dans le développement de leur carrière.

Y. LE G.

## RENAULT SOUTIEN PLUSIEURS ASSOCIATIONS

Le groupe Renault, dont le 6<sup>e</sup> accord handicap est en cours d'agrément, est engagé avec détermination depuis plus de vingt ans en faveur de l'emploi des personnes handicapées, explique Jean Agulhon, directeur des ressources humaines France de Renault. Cet engagement est porté au plus haut niveau grâce à un comité de gouvernance formé de six cadres dirigeants représentatifs de tous les métiers.

Le groupe accorde une attention particulière à la formation. Il soutient plusieurs associations, comme Tremplin, [Arpejeh] Salto. Il met des compétences à leurs services. Il reçoit des candidats. Il est en effet essentiel de mettre l'accent sur la formation dès le plus jeune âge, car les



Jean Agulhon, directeur des ressources humaines France de Renault. DR

personnes handicapées sont sous-représentées dans les lycées et toutes les filières d'apprentissage.

Y. LE G.

## SOLVAY A MIS EN PLACE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

À la suite de l'accord handicap signé en 2011 pour une période de quatre ans, l'entreprise a mis en place un nouveau plan d'actions très concrètes, témoigne Stéphanie Mombun, responsable mission handicap. L'un des objectifs est d'augmenter les achats dans le secteur protégé en formant les acheteurs du groupe. Le groupe a également mis en place des contrats de professionnalisation en partenariat avec la branche professionnelle de la chimie et le groupe Arkema pour permettre à des personnes handicapées d'être formées comme opérateur de fabrication. Cette opération pilote est menée en région Rhône-Alpes. La session dure quatorze mois. Une première promotion de dix personnes est en cours de



Stéphanie Mombun, responsable mission handicap chez Solvay. DR

formation depuis début 2013. Le recrutement pour la deuxième promotion est en cours.

Y. LE G.